

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-901/SG/FP mettant à la disposition du ministre de la Santé publique un VAT médecin.

n° 75-901/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
15 mai 1975

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro
10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Philippe Maes, volontaire de l'Aide technique, est pour compter du 9 avril 1975, date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du ministre de la Santé publique pour servir en qualité de médecin aux services chirurgicaux de l'hôpital Peltier, service comptant à partir du 1er avril 1975.

Art. 2

— Pour compter du 8 avril 1975, date de son départ de métropole à destination de Djibouti par voie aérienne, M. Philippe Maes percevra une indemnité forfaitaire d'entretien prévue par la réglementation en vigueur.

Art. 3

— Pour compter de la date de son arrivée dans le Territoire il sera versé à M. Philippe Maes une indemnité de logement dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 12 juin 1967, chaque fois que l'intéressé ne bénéficiera pas du logement en nature.